

## Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG Division Etat hôte Section Affaires juridiques et protocolaires Case postale 194 – 1211 Genève 20

## **DEMANDE D'UNE CARTE DE LEGITIMATION DU DFAE**

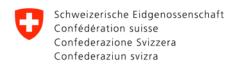
## pour le personnel des organisations internationales quasi-gouvernementales et des autres organismes internationaux

Ce formulaire doit être complété en ligne et doit être retourné par l'Organisation à la Mission suisse accompagné :

- d'une photographie (de bonne qualité, format passeport, datant de moins de trois mois) par personne annoncée:
- de la copie du passeport valable muni, le cas échéant, du visa suisse de chaque personne annoncée.

Nom de l'Organisation
1. Titulaire principal/e
☐ Madame ☐ Monsieur
Nom/s
Prénom/s
Nom de jeune fille Date de naissance
Etat civil
Nationalité/s Nationalité suisse □ oui □ non
Lieu et pays de naissance
Fonction
Catégorie
Type de contrat □ durée indéterminée □ durée déterminée du au
Passeport No établi le valable jusqu'au
Date d'entrée en Suisse en fonction dès le
Adresse privée <sup>1</sup> (même provisoire)
No postal Ville
Pays

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'adresse de l'Organisation n'est pas acceptée comme une adresse privée et ce même provisoirement. Une adresse privée avec la mention « c/o » n'est pas non plus acceptée; dans ce cas, la personne doit pouvoir recevoir son courrier postal et son nom doit figurer sur la boîte aux lettres.



2. Conjoint du/de	la titulaire	principal/e	faisant mén	age commun av	ec lui/elle	<sup>2</sup>
☐ Madame ☐ □	Monsieur					
Nom/s						
Prénom/s						
Nom de jeune fille				Date de nais	ssance	
Lien de parenté avec le/la titulaire principal/e ☐ époux/se				□ concubin/	/e □ pa	rtenaire
Etat civil						
Nationalité/s				Nationalité suiss	e 🗆 oui	$\square$ non
Lieu et pays de naiss	sance					
Passeport No		établi le		valable jusqu	u'au	
Date d'entrée en Sui	sse					
		aulà 25 an	rávalus fa	icant mánaga <i>(</i>	oommun .	ovec le/le
3. Enfant/s céliba titulaire princip	ntaire/s jus	qu'à 25 ans	s révolus fa	isant ménage d	commun	avec le/la
3. Enfant/s céliba	ntaire/s jus	qu'à 25 ans	s révolus fa	isant ménage d	commun	avec le/la
3. Enfant/s céliba titulaire princip	ntaire/s jus	qu'à 25 ans	s révolus fa	isant ménage d	commun a	avec le/la
3. Enfant/s céliba titulaire princip	ntaire/s jus	qu'à 25 ans		isant ménage d	Sexe	avec le/la
3. Enfant/s céliba titulaire princip Nom/s Prénom/s	ntaire/s juso pal/e <sup>3</sup>	qu'à 25 ans			Sexe □ oui	
3. Enfant/s céliba titulaire princip Nom/s Prénom/s Nationalité/s	ntaire/s juso pal/e <sup>3</sup>	qu'à 25 ans	N	ationalité suisse	Sexe □ oui sance	
3. Enfant/s céliba titulaire princip Nom/s Prénom/s Nationalité/s Lieu et pays de naiss	ntaire/s juso pal/e <sup>3</sup>	qu'à 25 ans	N	ationalité suisse Date de naiss	Sexe  — oui sance uisse	
3. Enfant/s céliba titulaire princip Nom/s Prénom/s Nationalité/s Lieu et pays de naiss Etat civil	ntaire/s juso pal/e <sup>3</sup>		N: D	ationalité suisse Date de naiss ate d'entrée en Su	Sexe  — oui sance uisse	
3. Enfant/s céliba titulaire princip Nom/s Prénom/s Nationalité/s Lieu et pays de naiss Etat civil Passeport No	ntaire/s jusc pal/e <sup>3</sup> sance	établi le	N: D	ationalité suisse Date de naiss ate d'entrée en Su	Sexe  — oui sance uisse	

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Epoux/se : s'il/elle ne porte pas le même nom de famille que le/la titulaire principal/e, l'Organisation doit joindre une copie de l'acte de mariage.

<sup>&</sup>lt;u>Concubin/e</u> : qui est considéré/e par l'Organisation comme le/la partenaire officiel/le ou qui est reconnu/e à charge. <u>Partenaire</u> : l'Organisation doit joindre une copie de l'acte de partenariat enregistré. En l'absence d'un partenariat enregistré, le/la partenaire doit être considéré/e par l'Organisation comme le/la partenaire officiel/le ou être reconnu/e à charge.

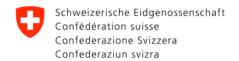
<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Documents additionnels à présenter pour chaque enfant :

Si l'enfant ne porte pas le même nom que le/la titulaire principal/e, l'Organisation doit joindre une copie de l'acte de naissance

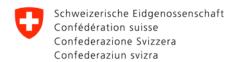
Si le parent est divorcé ou séparé, l'Organisation doit joindre une copie de la décision lui octroyant la garde de l'enfant mineur (âgé de moins de 18 ans révolus).

Si l'enfant est adopté, l'Organisation doit joindre une copie de l'acte d'adoption.

Les éventuels autres enfants doivent faire l'objet d'une liste séparée dûment signée.



3. Enfant/s célibataire/s jusqu'à 25 ans révolus faisant ménage commun avec le/la titulaire principal/e³ (suite)					
Nom/s					
Prénom/s				Sexe	
Nationalité/s			Nationalité suisse	□ oui	□ non
Lieu et pays de nai	ssance		Date de naiss	sance	
Etat civil			Date d'entrée en S	uisse	
Passeport No		établi le	valable jusqı	u'au	
Activité de l'enfant		établissement/lieu			
	□ autres	à préciser			
Nom/s					
Prénom/s				Sexe	
Nationalité/s			Nationalité suisse	□ oui	□ non
Lieu et pays de nai	ssance		Date de naiss	sance	
Etat civil			Date d'entrée en S	uisse	
Passeport No		établi le	valable jusqu	u'au	
Activité de l'enfant	☐ études	établissement/lieu			
		à préciser			
Nom/s					
Prénom/s				Sexe	_
Nationalité/s			Nationalité suisse	□ oui	□ non
Lieu et pays de nai	ssance		Date de naiss		
Etat civil			Date d'entrée en S		
Passeport No		établi le	valable jusqu	u'au	
Activité de l'enfant	☐ études	établissement/lieu			
	□ autres	à préciser			
Nom/s					
Prénom/s				Sexe	
Nationalité/s			Nationalité suisse	□ oui	□ non
Lieu et pays de nai	ssance		Date de naiss	sance	
Etat civil			Date d'entrée en S	uisse	
Passeport No		établi le	valable jusqı	u'au	
Activité de l'enfant	☐ études	établissement/lieu			
	□ autres	à préciser			



4. Autre/s mei	mbre/s de famille4		
☐ Madame	☐ Monsieur		
Nom/s			
Prénom/s			
Nationalité/s			Nationalité suisse □ oui □ non
Date de naissan	ice		
Lieu et pays de	naissance		
Etat civil			
Passeport N	0	établi le	valable jusqu'au
Date d'entrée er	n Suisse		
Lien de parenté	avec le/la titulaire pr	incipal/e	
☐ Madame	☐ Monsieur		
Nom/s			
Prénom/s			
Nationalité/s			Nationalité suisse □ oui □ non
Date de naissan	ice		
Lieu et pays de	naissance		
Etat civil			
Passeport N		établi le	valable jusqu'au
Date d'entrée er	n Suisse		
Lien de parenté	avec le/la titulaire pr	incipal/e	
Sceau officiel :			Date :
			Cignoture Comine du personnel :
			Signature Service du personnel :
	/		

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les autres membres de famille peuvent, à titre exceptionnel, être admis en Suisse au titre de regroupement familial pour résider auprès du/de la titulaire principal/e et recevoir une carte de légitimation de type "H" (sans privilège et immunité). De telles demandes doivent impérativement être soumises par lettre à la Mission suisse <u>avant l'arrivée en Suisse des intéressés</u>.